



ASSOCIATION SPORTIVE 2020 - 2021

Au sein de ton collège, l'**Association Sportive (A.S.)** te permet de pratiquer des activités physiques sportives & artistiques pendant l'année scolaire. Cette association fonctionne tous **les mercredis après-midi et le mardi en semaine 2 de 12h30 à 13h30**. Au cours de cette année, tu pourras découvrir ou te perfectionner dans les activités suivantes : badminton, danse, handball, futsal, gymnastique. En cours d'année, tu pourras également participer aux cross country, à un raid multi activités et découvrir l'escalade.

Dans le cadre de l'UNSS, des compétitions ou des rassemblements sont organisés régulièrement dans ton District, ton Département ou ton Académie. En fonction des règles sanitaires en vigueur, nous précisons ultérieurement le fonctionnement et l'organisation des rencontres.

Tu pourras t'investir dans la vie de ton association en participant à l'affichage des rencontres et des résultats, ou en prenant d'autres responsabilités en concertation avec tes professeurs. Des formations de jeunes arbitres ou de jeunes juges sont également organisées. En t'engageant dans ton A.S. du début à la fin de l'année, tu verras et comprendras la manière dont fonctionne une association. Tu pourras également prendre des décisions avec tes camarades pour améliorer son fonctionnement.

ORGANISATION

En raison des règles sanitaires particulières, nous sommes amenés à adapter notre organisation :

- Il n'y aura pas cette année de réunion spécifique d'informations et d'inscription. Ce document explicatif se veut suffisamment détaillé pour donner toutes les précisions concernant l'AS. Cette information sera également diffusée via ENT et étoffée dès que nous aurons des précisions supplémentaires (Journée du Sport Scolaire, compétitions, etc.).

- **L'inscription aux activités se fera le mercredi 23 septembre, en même temps que le 1^{er} entraînement, par activités.** Bien entendu, les élèves indécis auront quelques semaines pour se décider sur l'activité de leur choix. Début octobre, ils devront arrêter leurs choix d'activités par trimestres et s'y tenir.

- Les règles sanitaires en vigueur sur les installations sportives, en cours d'EPS seront appliquées en AS : pas de vestiaires, lavage des mains au gel hydro alcoolique à l'entrée et la sortie de l'installation, chaussures de gymnase obligatoires, pas d'utilisation des sanitaires, respect de la distanciation pendant les pratiques (le masque pouvant être retiré pendant les activités).

Les activités de l'Association Sportive (A.S.) ont lieu le mercredi après-midi et le mardi en semaine 2 de 12h30 à 13h30 (Futsal). Il n'y aura pas de restauration scolaire le mercredi. Par conséquent, il faudra prévoir son panier repas. Le réfectoire sera ouvert pendant le temps du déjeuner du mercredi.

Les entraînements se déroulent de 13h30 à 15h30 (badminton, danse, gymnastique, handball) au **gymnase du collège ou au gymnase Villionne** (handball - accompagnement par le professeur). **Les élèves se regroupent dans la cour du collège à 13h30, avant de partir en activités avec leur professeur.** Toutes ces activités sont animées et encadrées par les professeurs d'EPS du collège.

Les compétitions se dérouleront à partir de novembre 2020 sur des installations sportives du district (Nemours, Lorrez, Château-Landon,...). Les déplacements s'effectuent en car depuis le collège : départ vers 13h00, et retour vers 17h15.

Un calendrier sera distribué dès que les dates d'entraînements et de compétitions par activités seront fixées.

Tu ne pourras en aucun cas quitter le lieu d'entraînement ou de compétition avant l'heure prévue, sans tes parents.

INSCRIPTIONS ET DEBUT DES ACTIVITES : RENDEZ-VOUS DANS LA COUR DU COLLEGE

Le mercredi 23 septembre 2020 à 13h30

Pour participer aux entraînements, aux compétitions et à la formation de Jeune Officiel, il faut **fournir sous enveloppe** :

1. **l'autorisation parentale** ci-jointe ;
2. un **chèque de 30 € libellé à l'ordre de l'Association Sportive du collège Blanche de Castille**
3. Le **certificat médical n'est plus exigible** pour les activités physiques et sportives proposées par l'Association sportive.